

MINISTÈRE DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES ET DU LOGEMENT



Paris, le 05 MAR. 2013

**La ministre**

à

Monsieur Xavier HEMEURY,  
Directeur général de l'EPA Plaine du Var

Référence : 13002813

Objet : Objectifs en matière de développement durable et de concertation

L'établissement public d'aménagement que vous dirigez constitue un acteur exceptionnel de l'aménagement, par sa gouvernance partagée entre l'Etat et les collectivités territoriales. En tant que ministre en charge de l'urbanisme, je me réjouis d'exercer la tutelle d'un tel outil partenarial, dont les réalisations naissent d'une communauté d'ambition.

En même temps, je mesure la responsabilité qui nous incombe de faire que ces réalisations soient exemplaires, à l'image de leur gouvernance. Cette responsabilité est particulièrement forte dans le champ du développement durable, dont le Gouvernement a fait l'une des premières priorités de son action, et auquel je suis personnellement très attachée.

Le projet stratégique et opérationnel de l'EPA, prévu par leur cadre juridique rénové, sera l'occasion de formaliser un cadre porteur de sens et de cohérence pour ses interventions. Sans attendre les orientations stratégiques de l'Etat, que je vous communiquerai dans les prochains mois conformément aux textes et qui serviront de base à son élaboration, je souhaite vous faire part de mes attentes pour que l'EPA contribue pleinement au développement et à l'aménagement durable de son territoire.

Par sa gouvernance, l'EPA doit tout d'abord s'affirmer comme un outil porteur d'une stratégie d'aménagement durable pour l'ensemble de son territoire. Sans supposer qu'il soit amené à intervenir en tout point de son périmètre de compétence, il est nécessaire qu'il construise une vision cohérente de son action, adaptée aux enjeux et aux potentialités des différents secteurs qui le composent.

Cette vision doit être construite avec les autres acteurs de l'aménagement et du développement durable agissant sur son territoire, dont l'EPA devra rechercher l'adhésion et pour lesquels elle doit également constituer un cadre cohérent, porteur d'une ambition d'ensemble, vertueuse et partagée.

Une vision et des interventions de qualité supposent une parfaite connaissance des réalités et des enjeux présents sur son territoire, que l'EPA s'attachera à consolider et à compléter au moyen d'observatoires dans les différents domaines de l'aménagement durable (biodiversité, transports, ressources naturelles et énergétiques, logement, économie, patrimoine, etc.). Il s'appuiera pour cela en tant que de besoin sur les outils existants au sein des services de l'Etat, et bénéficiera de la collaboration, que je souhaite totale, de l'ensemble des acteurs.

Dans son action d'aménageur au quotidien, l'EPA visera des objectifs ambitieux qualitatifs comme quantitatifs, tant en termes de performance environnementale et énergétique que de mixité fonctionnelle et sociale, de préservation des espaces non urbanisés, de réduction des risques ou encore de qualité architecturale et paysagère. A l'échelle des différents quartiers qu'il réalisera, je souhaite qu'il puisse obtenir le label « EcoQuartier » dont l'Etat est en train de se doter.

Sur le territoire de la Plaine du Var, les interventions en matière d'aménagement ne peuvent se concevoir qu'en complémentarité d'une stratégie et d'actions emblématiques, dont l'EPA doit être le moteur, en matière :

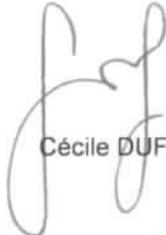
- de prévention des risques, notamment liés aux crues du Var, en lien avec les services de l'Etat impliqués dans la mise en œuvre du PPRI ;
- de biodiversité, suivant la logique ERC (éviter, réduire, compenser) ;
- de performance énergétique du bâti, avec une attention particulière à porter sur le suivi des consommations réelles, en lien par exemple avec le CSTB et sa démarche ROAD.

Cette liste n'est évidemment pas exhaustive : l'implication de l'EPA dans la démarche EcoCité que je porte doit lui permettre, plus largement, de faire émerger sur son territoire des démonstrateurs de l'excellence française sur les différents enjeux posés par le développement urbain durable.

Ces objectifs opérationnels, à toutes les échelles pertinentes, devront être portés par l'EPA auprès de l'ensemble des maîtres d'ouvrages du territoire, auxquels il sera proposé d'en faire un cadre d'action commun.

Enfin, dans toutes ses réalisations, et notamment pour construire et conforter la vision stratégique dont il est le garant, je souhaite que l'EPA associe étroitement l'ensemble des acteurs et en particulier le grand public, dans une démarche de concertation qui dépasse les simples prescriptions légales en la matière. Ce n'est que dans l'échange et l'écoute autour des ambitions et des solutions que nous arriverons à faire en sorte que les opérations d'intérêt national dont les EPA ont la charge atteignent pleinement les objectifs qui ont prélué à leur création.

Sous votre responsabilité, je souhaite que l'action de l'EPA s'attache à répondre à ces attentes. Il vous revient donc d'éclairer et de préparer au mieux les décisions du conseil d'administration dans ce sens. En outre, vous assisterez son président, auquel j'adresse en parallèle ces éléments, pour qu'il puisse me proposer des modalités et un calendrier de concertation qui garantissent que le projet stratégique de l'EPA sera au préalable largement partagé.



Cécile DUFLOT